

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Réouverture et restauration écologique de parcelles sur l'ENS plateau de Sainte Barbe sur les communes de Maizières et de Bainville sur Madon (Département 54)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté de communes Moselle et Madon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale PINHO Filipe, Président de la communauté de communes Moselle et Madon

RCS / SIRET

2	4	5	4	0	0	1	7	1	0	0	0	4	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47° a)	Défrichement sur une superficie de 1,8 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de préserver l'habitat remarquable de pelouse calcaire du plateau de Sainte Barbe, ainsi que les espèces protégées qui s'y développent, le projet consiste à couper une grande partie des pins noirs présents sur le site depuis plusieurs années.

4.2 Objectifs du projet

Le site ainsi que les parcelles concernées sont classées Espace Naturel Sensible et comprises dans l'APPB - Pelouse calcaire et milieux connexes du plateau Sainte Barbe n° DDT-EEB-2020-025

Cette action est réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion partagé et coordonné par la communauté de communes Moselle et Madon depuis 2016.

Orientation 1 : Conserver/améliorer l'état de conservation des habitats du plateau et de la faune associée

Fiche 1 : Gérer les habitats forestiers

"Reconversion des terrains en pelouses calcaires car des lambeaux de pelouses calcaires et des fruticées sont encore présents au sein des peuplements de résineux. Après abattage et évacuation des arbres, les pelouses calcaires pourront se développer de manière plus importante. Un manque de gestion de ces milieux tendent vers leur fermeture et une évolution vers des boisements."

18,5 ha de pelouse sont concernés sur le site.

Cette phase de travaux représente 1,8 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux devraient durer environ 2 semaines. Ils se feront obligatoirement entre le 1er septembre 2020 et le 1er mars 2021.

En dehors de ces périodes, l'exploitation est proscrite (période de nidification des oiseaux).

L'idéal sera d'intervenir lorsque le sol est sec (ou gelé). A défaut, le matériel utilisé sera compatible avec les conditions météo et la portance des sols. Il faudra limiter au maximum les déplacements sur les habitats de pelouses calcaires.

L'ensemble des travaux se fera manuellement. Des ouvriers forestiers débroussailleront les épineux et les prunelliers à l'aide débroussailleuses à disque. Cette solution permettra de ne pas dégrader les sols et d'obtenir un résultat irréprochable.

Les abattages se feront par des bûcherons qualifiés. Ils seront réalisés de manière directionnelle. Les grumes seront éventuellement tirés au treuil pour les rapprocher du chemin d'accès.

Un camion porteur avec un bras articulé récupérera les grumes et les évacuera vers la zone de broyage.

Des broyeurs lourds viendront alors broyer les grumes et évacuer les copeaux vers une plateforme de stockage avant leur utilisation pour alimenter des chaufferies bois locales. Les zones de broyage seront nettoyées à la fin du chantier.

L'accès sur site se fera depuis la commune de Maizières par la route de la carrière Vicat puis par le chemin blanc à l'ouest du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	1,8 ha
Superficie du "massif" (nous considérons ici comme massif l'ensemble les secteurs occupés par les pins noirs et les broussailles - voir plans). Le massif forestier situé à l'ouest de la zone travaux représente plusieurs milliers d'hectares.	2,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur Nord Ouest du plateau
Sainte Barbe entre la piste de
l'aérodrome Albert Martin et une
partie de la forêt communale de
Maizières.

Bainville sur Madon :
* une partie de la parcelle ZD 7 Croix
Blanche

Maizières :
* une partie de la parcelle OB 97
Grand Trimé
* une partie de la parcelle OB 7 La
Trambière

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 36' 15" 0 Lat. 06° 03' 18" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLATEAU DE SAINTE-BARBE A PONT-SAINT-VINCENT ZNIEFF Continentale de type 1 Identifiant national : 410001855
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	APPB - Pelouse calcaire et milieux connexes du plateau Sainte Barbe n° DDT-EEB-2020-025
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 FR4100233 et Espace Naturel Sensible « Vallées du Madon, du Brénon et carrières de Xeuilley » à 4 km au plus proche. Site Natura 2000 FR4100178 et Espaces Naturels Sensibles « Vallée de la Moselle du Fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche » à 2,3 km au plus proche (Pelouse calcaire des Pâtis à Sexey aux Forges)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif des ces travaux est de restaurer la pelouse calcaire, milieu devenu rare et fragile dans notre région et de favoriser une faune et une flore liées à ces espaces. Cette action passera par la coupe de pins noirs dont la présence tend à refermer le milieu. Des feuillus et des buissons seront conservés pour certaines espèces d'insectes et d'oiseaux. Sur ces parcelles, les inventaires des études de 2015 n'ont pas noté la présence d'espèces forestières remarquables (oiseaux) mais plutôt d'espèces d'insectes liés aux embryons de pelouse calcaire encore présents. Les pins noirs ne sont pas réputés comme des essences pouvant accueillir des chauves souris en gîte (arbres creux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le site Natura 2000 FR4100233 et Espace Naturel Sensible « Vallées du Madon, du Brénon et carrières de Xeuilley » situé à 4 km au plus proche, les milieux sont différents (humides). Il n'y aura donc pas d'incidences. Concernant le Site Natura 2000 FR4100178 et Espaces Naturels Sensibles « Vallée de la Moselle du Fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche » situé à 2,3 km au plus proche, la réouverture de ces pelouses calcaires devrait avoir un impact positif offrant ainsi des espaces de développements et d'échanges pour les lépidoptères qui sont notamment présents sur les pelouses calcaires proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, les travaux des restauration de pelouse calcaire sont inscrits dans le plan de gestion du site et souhaite favoriser les espèces protégées de ces milieux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'environ 1,8 ha de pins et broussailles en faveur de la mise en place de pelouses calcaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déplacements seront ceux nécessaires aux travaux et durant la période de ces derniers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement le bruit des engins et matériels durant la phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles défrichées seront gérées comme des pelouses calcaires (fauches et pâturage occasionnels).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux se feront obligatoirement entre le 1er septembre 2020 et le 1er mars 2021.

En dehors de ces périodes, l'exploitation est proscrite (période de nidification des oiseaux).

L'idéal sera d'intervenir lorsque le sol est sec (ou gelé). A défaut, le matériel utilisé sera compatible avec les conditions météo et la portance des sols. Il faudra limiter au maximum les déplacements sur les habitats de pelouses calcaires.

L'ensemble des travaux se fera manuellement. Des ouvriers forestiers débroussailleront les épineux et les prunelliers à l'aide débroussailleuses à disque. Cette solution permettra de ne pas dégrader les sols et d'obtenir un résultat irréprochable.

Les abattages se feront par des bûcherons qualifiés. Ils seront réalisés de manière directionnelle. Les grumes seront éventuellement tirés au treuil pour les rapprocher du chemin d'accès.

Un camion porteur avec un bras articulé récupérera les grumes et les évacuera vers la zone de broyage.

Des broyeurs lourds viendront alors broyer les grumes et évacuer les copeaux vers une plateforme de stockage avant leur utilisation pour alimenter des chaufferies bois locales. Les zones de broyage seront nettoyées à la fin du chantier.

L'accès sur site se fera depuis la commune de Maizières par la route de la carrière Vicat puis par le chemin blanc à l'ouest du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan de gestion partagé du Plateau Sainte Barbe validé en comité de pilotage par ses membres en 2016. Ils ont été précédés d'inventaires naturalistes effectués par le bureau d'études NEOMYS en 2015 qui montrent l'intérêt d'ouvrir à nouveau ces secteurs.

L'impact sur ces milieux boisés et leur biodiversité devrait être assez faible compte tenu de la surface concernée et la proximité de grands massifs.

De plus, il restera encore sur le site et après les travaux environ 16,7 ha de pelouse calcaire contenant des pins noirs offrant des zones de replis éventuels pour les espèces qui pourraient y être liées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

* Extraits de l'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE A UN ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE ET A LA DEFINITION DU PLAN DE GESTION PARTAGE DU PLATEAU SAINTE BARBE (Neomys, 2015)

* APPB n° DDT-EEB-2020-025 "Pelouse calcaire et milieux connexes du Plateau Sainte Barbe"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Neuves Maisons

le, 14/10/2020

Signature

Le Président, Filipe Pinheiro

